



AVIS PUBLIC

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Le Conseil municipal, lors de la séance extraordinaire du 7 avril 2020, a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement d'emprunt 739 décrétant une dépense de 1 981 971 \$ et un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation d'études et de travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

2. Lors de la même séance, l'unanimité des conseillers municipaux a désigné l'adoption de ce règlement comme étant prioritaire au sens de l'arrêté ministériel numéro 2020-008, puisqu'il vise à effectuer des études et des travaux ayant une incidence sur la santé publique et sur la protection de l'environnement;
3. Ce projet de règlement vise à décréter une dépense de 1 981 971 \$ et un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation d'études et de travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023. Une **présentation détaillée** du projet peut être consultée sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://www.valdavid.com/evenements/appel-de-commentaires-reglement-demprunt-no-739/> ;
4. Le projet de règlement devait être soumis à un processus référendaire. Toutefois, en raison de l'arrêté ministériel numéro 2020-008 engendré par la crise de la COVID-19, ce processus sera remplacé par un appel de commentaires écrits.
5. En conséquence, une **consultation écrite** aura lieu pendant la période du **18 avril au 4 mai 2020** inclusivement lors de laquelle les citoyens sont invités à transmettre leurs commentaires :
 - par courriel en écrivant à l'adresse juridique@valdavid.com
 - par courrier postal à l'adresse suivante : *Mairie de Val-David
2579, rue de l'Église
Val-David, J0T 2N0*
6. Le projet de règlement vise tout le territoire de la Municipalité.

Donné à Val-David, ce 17 avril 2020,

(Signé Sophie Charpentier)

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-trésorière